

ID: 033-213302813-20201022-2020_150-DE



Publié le 03/11/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Session ordinaire – Séance du 02 novembre 2020

Délibération n° 2020-150

MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) - ACCORD CADRE MULTI ATTRIBUTAIRE : CHOIX DES ATTRIBUTAIRES DES MARCHES SUBSEQUENTS - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS: 46

Mesdames, Messieurs: Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, David CHARBIT, Sylvie CASSOUSCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAR, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICHI, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION: 2

Mesdames, Messieurs: Marie RECALDE à Thierry TRIJOULET, Samira EL KHADIR à Kubilay

ERTEKIN

ABSENT: 1

Madame, Monsieur: Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le



ID: 033-213302813-20201022-2020_150-DE

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère Municipale déléguée aux marchés publics et à la bienveillance animale, rappelle qu'il a été nécessaire de lancer la consultation relative à la mission de maitrise d'œuvre pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée des sites du patrimoine bâti de la Ville selon la procédure d'appel d'offres ouvert, la forme du marché retenue étant l'accord-cadre multi-attributaires.

L'appel d'offres a été lancé le 4 juin 2020 en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande publique.

L'accord-cadre multi-attributaires, sans minimum ni maximum, est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-12 du Code de la Commande publique; il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents. Le marché prendra effet à compter de sa notification aux titulaires, pour une durée de 4 ans ferme.

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence de tous les titulaires (au nombre de 2) de l'accord-cadre.

Cette remise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin (conformément à l'article R.2162-10 du Code de la Commande publique).

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 27 octobre 2020, a décidé d'attribuer l'accord-cadre multi-attributaires à la SARL NETCHAN dont le siège social se trouve 23 avenue de la Marne à Mérignac (33700) ainsi qu'au groupement dont le mandataire est la SAS d'Architecture ARCHIPHB dont le siège social se trouve 5 place Louis Chazette à Lyon (69000).

Les crédits nécessaires aux paiements seront prélevés sur le Budget Principal de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant Code de la Commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant Code de la Commande publique,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 octobre 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient de souscrire un contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée des sites du patrimoine bâti de la Ville, la forme du marché retenue étant l'accord-cadre multi-attributaires,

DECIDE:

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° 2020-MER086 dont l'objet est une mission de maitrise d'œuvre pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée des sites du patrimoine bâti de la Ville dans les conditions susvisées et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ce marché.

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le



ID: 033-213302813-20201022-2020_150-DE

ADOPTE A I'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme Fait à Mérignac, le 02 novembre 2020



<u>Alain ANZIANI</u> Maire de Mérignac Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 03 novembre 2020.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.